

Des actes de langage à l'inventaire des énoncés

JOCELYN BENOIST

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Lorsque Foucault, en 1969, dans *L'Archéologie du Savoir*, se penche rétrospectivement sur ce qu'a été sa pratique philosophique jusque-là, il la caractérise comme analyse des discours.

Une telle identification ancre apparemment la problématique foucauldienne dans le domaine de ce qu'il est convenu d'appeler la philosophie du langage. Bien sûr, nous allons y revenir, cette caractérisation est tout à fait incorrecte. Mais il importe de comprendre pourquoi elle l'est. Et ce n'est pas tout à fait immédiat. En effet, ce qui est en jeu – sous le nom de « discours » – dans *L'Archéologie*, ce sont bien, en un certain sens, des phénomènes relevant de ce qu'il arrive à Foucault lui-même d'appeler « langage ». Conformément au sens traditionnel du mot, quelle que soit la réappropriation minutieuse dont il fasse alors l'objet, il n'y a pas de « discours » non linguistique – ce qui ne veut pas dire, bien sûr, qu'il n'y ait pas de dimension « non linguistique » du discours.

Il est dès lors inévitable de poser la question du rapport du projet au moins du premier (ou du second) Foucault à la philosophie du langage de son temps. La question est d'autant plus inévitable que celle-ci, dans son évolution, a certainement joué un rôle dans la constitution de la notion de « discours », centrale dans l'analyse foucauldienne, comme Foucault lui-même a pu le souligner à plusieurs reprises.

En 1967, alors qu'il rédige *L'Archéologie* à Tunis, Foucault écrit dans une lettre : « J'ai suspendu toute écriture pour regarder d'un peu près Wittgenstein et les analystes anglais¹ ». Utilisant la bibliothèque de son collègue Gérard Deledalle, un des très rares connaisseurs de la tradition anglo-américaine dans l'université française à l'époque, il évalue ces lectures en ces termes : « Style et niveau d'analyse que je cherchais cet hiver en pataugeant. » Ce serait donc apparemment chez « Wittgenstein et les analystes anglais » que Foucault aurait enfin trouvé les moyens de l'analyse qu'il entendait développer.

1. Michel FOUCAULT, *Dits et Écrits*, Paris, Gallimard, 1994 (désormais *DE*), tome I, p. 30.

La question immédiate est de savoir qui sont les « analystes anglais » dont parle Foucault. Éléments de contenu et déclarations parfaitement explicites du philosophe permettent de l'établir sans peine. À l'occasion de conférences données au Brésil en 1974, Foucault évoque en effet « les Anglo-Saxons, en particulier Wittgenstein, Austin, Strawson et Searle » (*DE I* 1499). Sa façon de faire, et de traiter les énoncés, entretient d'ailleurs une affinité avec cette strate de la tradition de l'analyse linguistique « anglo-saxonne » (pour autant que cette dernière détermination ait un sens), caractérisée par la montée en puissance d'un point de vue que, pour faire vite, on qualifiera de *pragmatique*.

En quoi la lecture de ces « analystes anglais » a-t-elle pu jouer, pour Foucault, le rôle de déclic – c'est-à-dire lui permettre de formaliser ce qu'il voulait formaliser de toute façon ?

La lettre de mai 1967 est parfaitement explicite là-dessus, tout en introduisant une réserve également fondamentale, que nous laisserons de côté pour l'instant, et sur laquelle nous reviendrons plus loin :

Les analystes anglais me réjouissent assez : ils permettent bien de voir comment on peut faire des analyses non linguistiques d'énoncés. Traiter des énoncés dans leur fonctionnement. (*DE I* 31)

Les analystes anglais seraient donc ceux qui nous permettraient de sortir de la linguistique, de parler « non linguistiquement » du langage. Il est ici clair qu'un tel énoncé ne peut se comprendre indépendamment de ce que Foucault, à cette époque-là, peut placer sous le nom d'« analyse linguistique ». Or, à la lecture de *L'Archéologie*, il apparaît que ce mode d'analyse, en tant que celle des *discours* s'en distingue, s'identifie largement au paradigme structural (l'idée saussurienne de la linguistique comme science de la *langue*), tel que la linguistique structurale en revendique l'héritage et l'a pour ainsi dire rétrospectivement construit. Foucault insiste à de nombreuses reprises sur le fait que l'analyse des discours n'est pas celle de la langue, qu'elle ne se situe pas au même niveau – en un certain sens, dans sa perspective elle apparaît plus fondamentale que celle de la langue, ce qui ne supprime bien sûr en rien celle-ci.

La force de « l'analyse » proposée par la philosophie du langage anglophone résiderait donc assez largement dans son extériorité au projet structural. Il est certain que ce ne sont pas des faits de langue qui préoccupent la philosophie anglo-saxonne, là où celle-ci s'intéresse bien au langage, en un certain sens de façon privilégiée, même si, originairement, chez Russell par exemple, cité à plusieurs reprises par Foucault comme la source de cette tradition, c'est parce que l'enquête envisagée par cette philosophie est

essentiellement de nature logique. Ce n'est en effet pas l'énoncé qui a d'abord intéressé le philosophe analytique, qu'on appelle sans doute trop vite « philosophe analytique du langage » (une telle appellation convient par exemple très mal à Russell), mais la *proposition*, le porteur idéal de valeur de vérité. Or l'analyse foucauldienne ne saurait se satisfaire de *cette extériorité-là* à la sphère du linguistique. *L'Archéologie* est tout à fait claire sur le fait que l'analyse des énoncés comme tels ne relève pas de ce qu'on appelle traditionnellement « logique ». L'extériorité au linguistique recherchée paraît donc bien différente de celle de « l'analyse » des Anglo-Saxons.

Cependant, la vérité est que les exigences mêmes de l'analyse logique ont, au moins dans une certaine ramification de cette tradition anglo-saxonne, fini par faire ressortir une forme d'extériorité au strict « linguistique » (au sens de : ce qui appartient à « la langue ») qui intéresse directement Foucault. La raison mise en avant par le philosophe pour justifier son subit intérêt pour les « analystes anglais » est bien précise : ils traitent « des énoncés dans leur fonctionnement ».

La notion de « fonctionnement » renvoie en effet à une actualité de l'énoncé, à son intervention effective dans ce qu'on aurait envie d'appeler un certain « contexte », même si on verra que des réserves ou des distinctions sont à introduire sur ce plan. Est donc visé, apparemment, non pas la langue, mais *ce qu'on fait avec elle*.

Or cette idée d'un « faire » linguistique, que l'on trouve au cœur de *L'Archéologie du savoir*, est en effet aussi au centre de cette version de la philosophie analytique qui s'intéresse principalement au fait que l'on puisse « faire avec des mots » et à ce que l'on fait avec eux. Il est évident qu'en ce sens, l'intérêt pour les énoncés, en tant que formes d'effectuation, nous conduit très près de Wittgenstein et d'Austin. Relativement au second auteur, il n'est pas anodin que, dans *L'Archéologie*, Foucault place son projet sous le signe d'un basculement d'« une recherche qui aurait pour champ privilégié la *compétence* linguistique » (qui serait traditionnellement celle de la linguistique) à une recherche qui s'attaque, « dans la masse des choses dites, à l'énoncé défini comme fonction de réalisation de la *performance* linguistique² ».

C'est en effet bien dans ces termes que Foucault introduit l'idée d'une parenté entre sa pratique philosophique et celles des « Anglo-Saxons », par exemple en 1967, dans un entretien « Sur les façons d'écrire l'histoire » :

Comment justifier ces discours sur des discours que j'entrepris ? Quel statut leur donner ? On commence, du côté des logiciens surtout, des élèves de

2. Michel FOUCAULT, *L'Archéologie du Savoir*, Paris, Gallimard, 1969 (désormais *AS*), p. 280.

Russell et de Wittgenstein, à s'apercevoir que le langage ne saurait être analysé dans ses propriétés formelles qu'à la condition de tenir compte de son fonctionnement concret. La langue est bien un ensemble de structures, mais les discours sont des unités de fonctionnement, et l'analyse du langage en sa totalité ne peut manquer de faire face à cette exigence essentielle. (*DE I* 623)

Foucault pouvait certainement trouver dans la tradition française, dont il était issu, des motivations spécifiques pour ce passage à une pensée de l'énoncé. En un certain sens, une des conditions d'apparition de cette idée est la question post-saussurienne de la possibilité d'une linguistique de la parole, qui domine la réflexion sur le langage en France dans l'après-guerre. Et comment ne pas entendre les échos benvenistiens dans les termes mêmes employés par Foucault dans *L'Archéologie*? La linguistique benvenistienne, dans le contraste qu'elle creuse entre « langue » et « langage », est essentiellement une linguistique du *discours*. Par « discours », Benveniste entend, en un sens certes différent de celui que Foucault lui confèrera, mais qui n'a pas pu ne pas être important pour celui-ci, « la langue en tant qu'assumée par l'homme qui parle³ » : en quelque sorte, la langue en acte (ce que, en tant que langue, elle n'est pas). Dans ce contexte, il introduit la notion, là encore clé pour *L'Archéologie*, d'« instances de discours » :

ce que nous appellerons « les instances de discours », c'est-à-dire les actes discrets et chaque fois uniques par lesquels la langue est actualisée en parole par le locuteur⁴

Comment ne pas voir, dans la problématique de *L'Archéologie*, une trace de ce problème bien français (post-structural) de l'actualisation de « la langue », en tant qu'elle est irréductible à celle-ci, voire plus fondamentale que celle-ci, qui est une abstraction?

En même temps, il est certain que le concept foucauldien d'« énoncé », loin de représenter une solution au problème d'une « linguistique de la parole » (par opposition à celle de la langue), implique un déplacement majeur par rapport à lui.

En effet, l'idée de « parole » ne renvoie-t-elle pas inévitablement à ce préalable d'un sujet, dont *L'Archéologie* déploie à longueur de pages la critique?

En un certain sens, ce serait une clé de lecture possible de *L'Archéologie*, replacée dans le développement interne de la pensée française d'après-guerre : un de ses enjeux ne consiste-t-il pas à *déssubjectiviser le projet philosophique d'une « linguistique de la parole »*? En d'autres termes, à esquiver

3. Émile BENVENISTE, « De la subjectivité dans le langage », 1958, repris dans *Problèmes de Linguistique Générale I*, Paris, Gallimard, 1966 (désormais *PLG I*), p. 266.

4. « La nature des pronoms » (1956), in *PLG I*, p. 251.

ser une thématization des actes de discours effectifs qui les prendrait eux-mêmes pour principe, et ne les placerait plus sous la domination d'un sujet ; montrer que ce secteur d'effectivité, renvoyant d'habitude, contre l'objectivité idéale de la langue, à la contingence d'une liberté, témoigne en fait d'une légalité et d'une « objectivité » aussi forte que celle des supposées structures soustraites à l'effectivité.

De ce point de vue, le projet foucauldien entretient une affinité évidente avec le programme austinien d'une typologie des « actes de langage ». Celui-ci, en effet, résolument conventionaliste, n'a rien de subjectiviste. Contre Strawson et Grice, Austin a toujours mis en avant la détermination conventionnelle des actes de langage, qui constituent des dispositifs discursifs en un sens parfaitement objectifs. La parole y est essentiellement normée, et la question pour le sujet est d'en user, et non de les constituer.

La perspective de Foucault le conduit probablement tout autant, en dernier ressort, à jeter le soupçon sur cette représentation du sujet comme usager, utilisant des dispositifs de discours tout faits. Pour lui, le véritable problème sera plutôt la délimitation, par et dans le discours même, de places possibles pour le sujet. Pour des raisons symétriques et solidaires, il serait certainement impropre de dire que la position de Foucault, dans *L'Archéologie* comme ailleurs, soit conventionaliste. Toutefois, ce qu'il retient du conventionalisme austinien, contre toute linguistique de la parole entendue comme subjectivisme linguistique, est l'idée d'une objectivité propre aux faits de discours, qui les caractérise comme tels, indépendamment et en un sens plus fondamentalement que ce qui est représentable comme l'objectivité du système de signes mis en œuvre (« la langue »). L'important est que les énoncés « fonctionnent », et qu'un tel « fonctionnement » renvoie à des règles. Or l'analyse austinienne se situe bien à un tel niveau de « fonctionnement », qu'en un sens elle rend pour la première fois visible, ou en tout cas dont elle fait entrevoir la consistance – en réalité, la surface.

Il faut pourtant remarquer que, d'une certaine façon, la modulation benvenistienne du thème structural allait aussi dans cette direction, en un sens bien différent qui, manifestement, a exercé concurremment une influence très forte sur Foucault. En effet, si l'on revient à la formule de Benveniste selon laquelle le discours est « la langue en tant qu'assumée par l'homme qui parle », celle-ci ne doit pas pour autant être lue en termes de complément subjectif apporté de l'extérieur par la parole à la langue. Il s'agit bien plutôt de prendre en considération le caractère d'actualité *de la langue même*. En d'autres termes, il s'agit de voir comment les dimensions d'effectuation de l'activité linguistique (les « instances » mêmes du discours) s'encodent en langue. Or il y a là une part essentielle de la langue, ignorée par l'analyse

structurale classique. En fait, la théorie benvenistienne ne va nullement dans le sens de la revendication d'une subjectivité transcendante au langage, pesant sur lui comme principe externe d'organisation, mais bien au contraire dans celui, suivant le titre de l'un de ses articles fameux, de l'inscription de « la subjectivité dans le langage », à travers ce que Benveniste appellera « l'appareil formel de l'énonciation ». Celui-ci définit exactement la place du sujet dans l'énoncé et sa position relative par rapport à cet énoncé. La pointe de l'analyse de Benveniste est qu'il y a là un fait linguistique – et rien d'extérieur à la linguistique.

Il est évident que ce type d'analyse, qui définit le sujet depuis la langue (le point de vue sur celle-ci s'étant modifié, puisqu'elle est interrogée dans la perspective de son effectuation, qui lui paraît essentielle) et non l'inverse, a fortement influencé les termes mêmes dans lesquels Foucault aborde la question de la « position » subjective, problème nodal dans *L'Archéologie*. De ce point de vue, Benveniste représente une ressource certainement plus qu'Austin – qui ne se pose jamais la question de « constituer le sujet ».

Pourquoi, néanmoins, le centre de gravité de ce que Foucault entend par « analyse » – *i. e.* « analyse des énoncés » – dans *L'Archéologie* demeure-t-il plus proche d'Austin que de Benveniste ?

Sans doute parce que le point de vue de Benveniste demeure précisément fondamentalement et exclusivement linguistique. Il est assurément important de réintégrer l'énonciation au langage et en un sens – qui suppose toutefois une modification de perspective sur la langue – à la langue. Mais, à l'arrière-plan, on trouve une clause d'immanence méthodologique, et en réalité beaucoup plus que méthodologique, dont Foucault, compte tenu des objectifs qui sont les siens (thématiser la pleine *réalité historique* du discours), ne peut se satisfaire.

Ainsi, on pourrait dire que ce que Foucault cherche à faire dans *L'Archéologie*, c'est en un sens à déformaliser (au sens de « délinguisticiser ») « l'appareil de l'énonciation », en lui rendant toutes ses dimensions – c'est-à-dire toujours aussi ses dimensions extra-linguistiques, celles qui ne peuvent pas et ne doivent pas faire l'objet d'un encodage en langue.

De ce point de vue, la perspective de Foucault est beaucoup plus proche de celle ouverte par Austin. C'est en effet sans doute cela qu'il faut aussi et d'abord entendre dans la déclaration citée ci-dessus selon laquelle « les analystes anglais (...) permettent bien de voir comment on peut faire des analyses non linguistiques d'énoncés » : l'ouverture d'un régime d'analyse autre que linguistique – mais proprement philosophique –, des énoncés, mais aussi, plus radicalement et de façon corrélée, d'un régime d'analyse qui fasse sortir d'un certain mythe du « langage » (mythe probablement nécessaire pré-

cisément à l'institution de la linguistique). Les « analystes anglais » au sens d'Austin ont en effet ouvert la porte du langage, l'ont réassigné au propre dehors dans lequel il peut seulement fonctionner.

Ici, il faut se rappeler que l'objet de l'analyse austinienne est « l'acte de discours intégral (total) dans la situation de discours intégrale⁵ ». L'énoncé est donc pensé dans son extériorité, du point de vue de son intervention dans une situation qui n'est pas seulement prescrite par la langue, comme ce serait le cas dans l'indexicalité ou avec le jeu des pronoms tel que l'étudie Benveniste, mais qui renvoie, en général, à l'ancrage pratique de l'effectuation de l'acte linguistique.

Une telle perspective conduit Austin, d'une façon qui ne peut pas ne pas intéresser Foucault, à prendre en considération la détermination institutionnelle de la possibilité desdits « actes de langage ». Ainsi s'impose par exemple la question de l'*autorité* : qui est qualifié pour effectuer tel ou tel type d'acte, comme le baptême du bateau ou la cérémonie nuptiale ? La parole est référée à son ancrage social, pensé par Austin comme conventionnel.

En même temps, la grande force de l'analyse austinienne, qui fait aussi sa spécificité, est que de telles déterminations ressortissent bien à la parole elle-même, qu'elles configurent dans son effectivité. Il ne s'agit pas d'une causalité externe qui pèse sur elle, mais bien d'autant de façons concrètes de parler. La parole, en elle-même, est en extériorité, et c'est à ce niveau qu'elle se détermine, suivant des dispositifs qui, pour être réels et ancrés socialement, sont ceux de la parole elle-même.

Il est certain, que, de ce point de vue, l'analyse austinienne déblaie ou au moins entrouvre le plan sur lequel s'installera celle de Foucault : celui de la légalité du discours même, qui ne doit pas être confondue avec celle de la langue – et qui n'est pas absorbable en cette dernière⁶.

Restent pourtant des différences considérables, annoncées par la seconde lettre de 1967, dont il faut maintenant compléter la citation :

Les analystes anglais me réjouissent assez : ils permettent bien de voir comment on peut faire des analyses non linguistiques d'énoncés. Traiter des énoncés dans leur fonctionnement. Mais ce en quoi et ce par rapport à quoi ça fonctionne, jamaïs ils ne le font apparaître. Il faudra peut-être avancer de ce côté-là. (DE I 31)

5. John L. AUSTIN, *How To Do Things With Words*, J. O. Urmson et Marina Sbisa éd., Oxford, Clarendon Press, 1962 (désormais *HTDTWW*), p. 148.

6. Ce qui, en un sens, serait le piège représenté par le « contextualisme indexical », suivant une distinction en faveur en philosophie du langage aujourd'hui, mais aussi par la linguistique benvenistienne du discours et de l'énonciation qui, par construction, ne peut faire autrement que *linguisticiser le discours*, là où celui-ci n'est jamais simplement un phénomène linguistique.

L'hommage est donc tout de suite corrigé, après l'enthousiasme initial (voir la lettre d'avril 1967), par une réserve de principe. Comprendre cette réserve n'a rien d'évident. En effet, lorsque Foucault écrit : « mais ce en quoi et ce par rapport à quoi ça fonctionne, jamais ils ne le font apparaître », il faut bien se rappeler que, pour le philosophe français, il ne s'agit certainement pas d'introduire un principe d'explication transcendant de plus par rapport au discours. Il n'est donc pas question de dire par exemple que les actes de langage ne sont possibles que sur fond de conditionnement social, au sens d'un conditionnement extérieur au discours, comme le ferait l'analyse marxiste, vivement critiquée à ce titre dans *L'Archéologie* ou comme le fera aussi Bourdieu dans *Ce que parler veut dire*. Une certaine clause d'immanence (mais en extériorité) caractérise ici l'analyse foucauldienne comme déjà, en un autre sens, l'analyse austinienne : il s'agit de *décrire* le discours pour lui-même (c'est-à-dire dans sa propre extériorité) et non de l'expliquer par autre chose que lui-même, au-delà de lui-même. Dès lors, quel sens accorder à l'exigence d'exhiber « ce par rapport à quoi ça fonctionne », qui est dans une certaine mesure apparemment caché, puisqu'un certain type d'analyse qui, pourtant, en un sens affronte bien le discours ou l'a en tout cas frôlé, peut le manquer ? Les simples procédures mises en lumière par l'analyse des actes de langage ne suffisent-elles pas ? Pourquoi ne pas se contenter de la description de ce « fonctionnement » que Foucault met au crédit de l'analyse à l'anglo-saxonne ? S'agit-il donc, en définitive, de réintroduire comme un principe à ce fonctionnement, sous la figure de « ce par rapport à quoi ça fonctionne » ?

En réalité, on va le voir, c'est bien plutôt qu'un tel fonctionnement est beaucoup plus complexe, stratifié et multidimensionnel qu'il n'en a l'air, et qu'à ce titre, l'analyse des « actes de langage » n'en représente qu'une coupe extrêmement partielle, et cela en plus d'un sens. Du point de vue de Foucault, cela la conduit à une forme d'abstraction, à manquer le niveau propre du *discours*, qui ne peut précisément se comprendre que dans l'intégralité de ses dimensions. Le problème n'est donc pas tant de compléter l'analyse du discours par autre chose que de libérer la pleine possibilité de cette analyse – possibilité qui, par définition pourrait-on dire, ne peut être que pleine.

Pour le comprendre, avant d'entrer dans l'aspect technique, considérons ce que Foucault a rétrospectivement pu dire explicitement de son insatisfaction quant au caractère *limité* de l'analyse oxonienne, dans sa proximité supposée même avec elle.

Dans un entretien qui fait suite à des conférences à l'Université pontificale catholique de Rio de Janeiro en 1974, « La vérité et les formes juri-

diques », Foucault revient sur la proximité du projet de *L'Archéologie* avec l'analyse oxonienne :

Il s'agit d'un côté, d'une sorte d'analyse du discours comme stratégie, un peu à la manière de ce que font les Anglo-Saxons, en particulier Wittgenstein, Austin, Strawson et Searle. Ce qui semble un peu limité dans l'analyse de Searle, de Strawson, etc., c'est que les analyses de la stratégie d'un discours qui se font autour d'une tasse de thé, dans un salon d'Oxford, ne concernent que des jeux stratégiques qui sont intéressants, mais qui me paraissent profondément limités. Le problème serait de savoir si nous ne pourrions pas étudier la stratégie du discours dans un contexte historique plus réel, ou à l'intérieur de pratiques qui sont d'une espèce différente des conversations de salon. Par exemple, dans l'histoire des pratiques judiciaires, il me paraît qu'on peut retrouver, on peut appliquer l'hypothèse, on peut projeter une analyse stratégique du discours à l'intérieur des processus historiques réels et importants. (DE I, 1499-1500)

On ne peut d'abord que relever cette insistance, en 1974 encore, à caractériser l'analyse au sens de *L'Archéologie* comme étant une analyse « un peu à la manière de ce que font les Anglo-Saxons », avec une liste de noms en elle-même intéressante. On notera aussi le fait qu'Austin ne réapparaît pas explicitement là où la liste se voit reprise sur un mode cette fois critique – mais il ne faut pas surinterpréter ce point, car il serait évidemment logique qu'il soit englobé dans le « etc. » Cependant, il est tout de même intéressant que la critique explicite se focalise sur Searle et Strawson. Ceux-ci ont en effet un point commun : ils ne séjournent guère au niveau de l'énoncé, trop pressés d'y retrouver une intention (Strawson et dans une certaine mesure Searle) ou du « sens » (Searle).

Au contraire, l'analyse austinienne se caractérise par son souci de *la réalité de l'énoncé, c'est-à-dire aussi de l'ancrage de celui-ci dans la réalité tout court*. De ce point de vue, il est très difficile de renvoyer l'analyse austinienne à la seule atmosphère confinée des thés oxoniens, car si c'est bien dans ce cadre sociologique qu'elle s'est effectuée, ce n'est en un sens pas du tout son « terrain ». Austin est en effet un des auteurs pour lequel cela a un sens de parler d'un *terrain* en philosophie. Dans la rare et précieuse échappée méthodologique que constitue le début de son essai « A Plea for Excuses », le philosophe britannique introduit le concept de *fieldwork in philosophy*⁷. Or un tel « travail de terrain », qui consiste dans l'examen du langage ordinaire (de « ce qu'on dit quand... »), s'oppose clairement, dans la présentation qu'en fait Austin, à une *armchair philosophy*⁸. Ce n'est pas

7. John L. AUSTIN, *Philosophical Papers*, J.O. Urmson et G.J. Warnock éd., Oxford, Oxford University Press, 1961 (désormais *PP*), p. 183.

8. *Op. cit.*, p. 182.

parce que les distinctions se font à l'heure du thé à Oxford qu'elles ne prennent pas les façons ordinaires – et effectives – de parler pour objet.

En ce sens, on pourrait dire que Foucault et Austin partagent au moins un même sens du « donné » – terme que Foucault utilise de façon répétée, et positivement, dans *L'Archéologie*. La philosophie, là où elle s'intéresse au langage, doit se confronter avec une certaine forme d'effectivité, dont elle doit accepter le préalable. C'en est fini des analyses *a priori* (comme le sont largement celles de Strawson et de Searle).

Le « donné » austinien satisfait-il toutefois les exigences foucauldienne ? Ne demeure-t-il pas un « donné » extrêmement limité, comme tel déshistoricisé et pour ainsi dire « neutralisé » ?

Il est bien vrai que les actes de langage, formes ordinaires de « ce qu'on dit », en un certain sens, ne semblent pas constituer une réalité historique dans la perspective austinienne, mais une réalité pour ainsi dire immémoriale, sédimentation de l'expérience accumulée de générations et générations d'êtres humains (*PP* 182) – apparemment dans une relative indifférence à la différence des langues et des formes sociales. Il y a, dans la philosophie du langage ordinaire, comme une fiction de *la naturalité de cette conventionalité* qui est celle des actes de langage.

Il faut toutefois demeurer très prudent lorsqu'on prétend diagnostiquer une telle « déréalisation ». D'une part en effet, les actes effectifs considérés par Austin ne sont pas seulement ceux, supposés génériques, de la promesse ou de l'excuse, mais des actes beaucoup plus fins, ancrés dans des dispositifs sociaux très particuliers, dont il serait difficile de soutenir l'universalité : comme baptiser un navire, se marier par consentement mutuel sous le régime de la monogamie, léguer un objet à son frère, faire un pari. Enfin et surtout, au-delà de cette généricité historiquement marquée, mais qui demeure généricité, il arrive, de façon extrêmement intéressante, au philosophe anglais de considérer de vrais cas historiques. Austin n'en reste pas à une « phénoménologie » du langage ordinaire, selon une formule qu'il emploie ironiquement. Loin des idéalizations wittgensteiniennes (production abstraite de « jeux de langage », qui sont imaginaires), il y a dans sa démarche une dimension d'histoire naturelle réelle, qui, en l'occurrence, est histoire sociale (ou histoire tout court) : on rencontre sous sa plume de véritables *études de cas*.

Or ces cas, qui relèvent pleinement du *donné historique* (de ce « contexte historique plus réel » dont parle Foucault), sont bien du même ordre que ceux qui intéressent le philosophe français. Lorsque Foucault nous invite à nous intéresser aux discours judiciaires dans leur positivité plutôt qu'aux conversations de salon, c'est exactement ce que fait Austin dans l'éblouis-

sant essai sur les excuses, qui résulte de son séminaire commun avec Hart. C'est dans une affaire d'assises que l'analyse du lexique de la responsabilité trouve un de ses *terrains* définitionnels – la référence juridique étant du reste constante, sous différentes formes, dans cet essai. Il est vrai, néanmoins, qu'alors il ne semble pas que pour Austin ce soit le discours du droit qui soit constitutif du lexique de la responsabilité : il attend plutôt de cette confrontation avec un usage spécialisé quelque chose comme *la vérité sur notre langage ordinaire en cette matière* – ce qui compte en définitive, c'est *the Queen's English*, dans lequel, dit-il, l'accusé est passé maître contrairement au juge, et qui constitue aussi l'arrière-plan du droit (PP 197).

Il n'en reste pas moins que c'est bien alors la réalité d'énoncés historiques que l'analyse d'Austin prend pour objet. Son terrain, *a priori*, est exactement le même que celui de Foucault. C'est donc conceptuellement qu'il faut élaborer la différence, s'il y en a une.

* *

*

La question du rapport entre l'« énoncé », en tant que constituant l'unité de base du « discours », et le *speech act*, est posée frontalement dans *L'Archéologie du savoir*. Ce traitement explicite de la question n'est pas très satisfaisant. Il faut cependant le considérer avant d'aller plus loin.

Dans le premier chapitre de la deuxième partie, « L'énoncé et l'archive », intitulé « Définir l'énoncé », Foucault essaie de délimiter par rapport à des concurrents possibles la sphère de ce qu'il appelle « énoncé ». À ce titre, il examine d'abord les notions de « proposition » (ce en quoi il prouve d'ailleurs sa connaissance des analyses russellienne et strawsonienne), puis de « phrase ». Après avoir rejeté ces équivalences possibles, il envisage une dernière option :

Demeure une dernière possibilité : au premier regard, *la plus vraisemblable de toutes*. Ne peut-on pas dire qu'il y a énoncé partout où on peut reconnaître et isoler un acte de formulation – quelque chose comme ce « *speech act* », cet acte « illocutoire » dont parlent les analystes anglais? (AS 114, nous soulignons)

Une fois encore, la proximité, au moins de surface, avec l'analyse austrienne est soulignée. La description donnée par Foucault de la nature d'une telle « analyse » est du reste subtile et parfaitement exacte.

Il est entendu que par là on ne vise pas l'acte matériel qui consiste à parler (...) et à écrire (...); on ne vise pas non plus l'intention de l'individu qui est en train de parler (le fait qu'il veuille convaincre, qu'il désire être obéi, qu'il cherche à découvrir la solution d'un problème, ou qu'il souhaite donner de ses nouvelles); on ne désigne pas non plus par là le résultat éventuel de ce qu'il a dit (s'il a convaincu ou suscité la méfiance; si on l'a écouté et si ses ordres

ont été accomplis; si sa prière a été entendue); on décrit l'opération qui a été effectuée par la formule elle-même, dans son émergence: promesse, ordre, décret, contrat, engagement, constatation. (AS 114-115)

C'est là un résumé assez éblouissant dans sa compacité de la doctrine austinienne de l'illocutoire, parfaitement distinguée d'autres aspects que les commentaires ont pourtant souvent confondus avec elle.

Le *speech act*, en effet, ne se confond pas avec la matérialité de la profération ou de l'inscription (même s'il la suppose). Il n'y aurait pas de *speech act* – pas plus que d'action en général –, dit Austin, dans un univers pour lequel le seul format descriptif pertinent serait celui de la description physique. D'autre part, le *speech act* est bien un acte, et non une seule « intention »: il ne s'effectue pas « dans la tête », mais par la mise en jeu effective de moyens linguistiques. Foucault fait ici parfaitement la différence entre ce qui, selon Austin, s'analyse en termes d'intentions et de résultats, à savoir le perlocutoire (agir *par* la parole) et ce qui ne relève pas, ou seulement accessoirement, de ce genre d'analyse: l'action *dans* la parole, l'acte de langage à proprement parler, à savoir l'*illocutoire*. Le problème de l'illocutoire, ce ne sont ni ses intentions ni ses effets (ses conséquences), mais l'effectuation de l'acte lui-même. Il y a là, certainement, un modèle très puissant pour l'analyse foucauldienne – quelque chose qui l'a aidé à dégager l'immanence du plan des « énoncés ». Enfin, on notera que Foucault a parfaitement compris que la constatation est une modalité illocutoire comme les autres. Il est allé jusqu'au bout de la pensée d'Austin, au-delà de la distinction performatif / constatif, qui a vocation à être surmontée dans la mise en évidence du fait beaucoup plus fondamental du caractère uniformément et diversement illocutoire du discours.

Ainsi la formule « Ce qui s'est produit par le fait même qu'il y a eu énoncé – et cet énoncé précisément (nul autre que lui) dans des circonstances bien déterminées »: cette formule, renvoyant l'illocutoire à son immanence, qui est immanence réelle et située, ne définit-elle pas le point d'application même de l'analyse foucauldienne?

On relèvera à ce titre encore la référence aux « circonstances ». Foucault a bien repéré que, pour Austin, l'acte renvoie toujours à une contextualité réelle, qui participe à sa configuration. Il y a là une remarque d'autant plus importante que Foucault par ailleurs, même s'il utilise parfois le terme, témoigne de la plus grande répugnance pour la notion de « contexte » – de provenance herméneutique. Dans l'Introduction de *L'Archéologie*, il présente positivement celle-ci comme discipline « des objets sans contexte » (AS 15).

Dans le chapitre consacré à « La fonction énonciative », Foucault met en avant, de façon au fond bien austinienne, que « la fonction énonciative ne

peut s'exercer sur une phrase ou une proposition à l'état libre » (AS 134). Il insiste sur le fait qu'un énoncé a toujours des « marges », un *extérieur*. Or, dit-il, « ces marges se distinguent de ce qu'on entend d'ordinaire par 'contexte' – réel ou verbal –, c'est-à-dire de l'ensemble des éléments de situation ou de langage qui motivent une formulation et en déterminent le sens. » (AS 134-135)

Cette rupture avec le discours de la « motivation » et du « sens » ne nous éloigne cependant pas nécessairement du « contextualisme » (pour parler avec la philosophie du langage d'aujourd'hui) austinien. En effet, celui-ci n'est pas tant un contextualisme du « contexte » au sens herméneutique (c'est-à-dire fonctionnant sous le présupposé d'un sens) qu'un contextualisme des circonstances, entendues comme principe d'extériorité. L'énoncé est de part en part exposé au réel. En ce sens, Austin échappe probablement – et le descriptif donné de la position austinienne au chapitre précédent le laisse pressentir – à la critique foucauldienne de la notion de « contexte ». Ce que le philosophe français rejette dans cette notion, en effet, c'est la (ré-)internalisation de l'extériorité, un contexte s'entendant toujours à la mesure d'un sens dans la conception herméneutique. Au contraire, le réalisme circonstancialiste d'un Austin nous confronte à une forme d'externalisation de ce que nous aurions été tentés d'interpréter comme « intérieur » (à la mesure d'un « sens » ou d'une « intention »), à savoir la parole. Ce geste, Foucault l'a parfaitement vu et il en apprécie la portée libératoire.

Ces « marges », dont Foucault dit qu'elles entourent toujours un énoncé, sont toutefois, dans son analyse, d'autres énoncés – complémentaires, opposés, disponibles ou au contraire impossibles. Il ne s'agit pas tant d'une réalité extra-linguistique, ou en tout cas extra-énonciative, que du fait qu'un énoncé ne surgit jamais que sur le fond d'autres énoncés : un énoncé renvoie constitutivement à d'autres.

Est-ce à dire que, de ce point de vue, l'analyse de Foucault demeure « plus immanente » que celle d'Austin, accordant au plan des énoncés une clôture que le réalisme d'Austin, non sans vestige de référentialisme, leur dénie ? Sans doute est-ce vrai à un certain niveau ; mais, d'un autre côté, ce que le philosophe français appelle « énoncé » se situe peut-être dans une extériorité plus radicale – et aussi plus chargée – que celle que l'analyse du philosophe britannique, qui raisonne en termes d'« acte », permet de thématiser.

C'est en effet la véritable ligne de partage, clairement introduite dans la discussion des « actes de langage » au chapitre qui tente de définir les énoncés. Foucault demeure méfiant par rapport à la pensée de « l'acte » qui gouverne l'analyse des actes de langage. Tout en ayant bien conscience de l'indépendance de la thématisation de tels « actes » par rapport à toute

perspective intentionaliste (indépendance qui fait bien d'Austin, en un sens, le découvreur du niveau de l'énonciation, dans sa neutralité et son objectivité), il ne peut pas ne pas y voir quelque chose comme un reliquat de subjectivité. Le lexique déployé par Foucault pour évoquer lesdits « actes » est bien, en définitive, celui de l'intériorité :

On peut (...) supposer que l'individualisation des énoncés relève des mêmes critères que le repérage des actes de formulation ; chaque acte prendrait corps dans un énoncé et chaque énoncé serait, de l'intérieur, habité par l'un de ces actes. (AS 115)

Comment Foucault pourrait-il alors souscrire à cette rhétorique de l'habitation spirituelle ou de l'incarnation de ce qui serait donc représenté comme ayant à « prendre corps » ? Le fait qu'il emprunte de telles formules, pour décrire la corrélation supposée entre « énoncés » et « actes de langage », est d'autant plus surprenant que celles-ci n'appartiennent en réalité nullement au registre austinien : elles relèveraient plutôt d'une relecture « subjectiviste » ou au moins « activiste » de la problématique des actes de langage – qui en réalité ne sont pas des « actes » en ce sens-là, mais renvoient bien plutôt à *l'effectivité du dire*, d'une façon telle que cela n'a pas vraiment de sens de les séparer de l'énoncé, au moins en un certain sens de ce mot. Foucault, ici, réécrit en quelques lignes la doctrine des actes de langage en termes néohégéliens (comme l'a fait toute la pensée française d'après-guerre⁹), pour pouvoir mieux la critiquer.

La critique explicite, apparemment, ne se situe pourtant pas à ce niveau-là. Elle passe par des voies plus techniques qui, en réalité, tournent autour de cette question.

« Une telle corrélation, dit Foucault, ne résiste pas à l'examen. » Pourquoi ? C'est qu'il est impossible d'établir une correspondance bi-univoque entre *speech acts* et « énoncés ». En effet « il faut souvent plus d'un énoncé pour effectuer un *speech act* ».

L'argumentation, ici, n'est pas entièrement claire. Elle semble en effet supposer que Foucault, passagèrement, contre l'identification possible des *speech acts* et des énoncés, mobilise une identification ou en tout cas une correspondance qu'il a précédemment critiquée, à savoir celle de l'énoncé et de la phrase. Le fait est en effet qu'une promesse, un serment requièrent souvent plusieurs phrases. Mais s'agit-il pour autant de plusieurs énoncés ? Il semblerait que l'analyse de Foucault rende ici énoncés et phrases beaucoup plus solidaires que ne le suggérerait l'analyse précédemment déployée à

9. Cf. l'enquête remarquable de Raoul MOATI, *Derrida et le langage ordinaire*, Paris, éd. Hermann, 2014.

ce propos – il est vrai que celle-ci s'ingéniait surtout à faire ressortir des énoncés qui ne sont pas des phrases, mais semblait accepter jusqu'à un certain point que là où il y a phrase (en tout cas phrase effectivement produite), il y a énoncé.

En tout cas, ce qui est très clairement mis en avant par Foucault, c'est que le statut d'énoncé autonome (ou non) d'une phrase ne dépend pas du fait qu'un acte illocutionnaire y soit contenu dans son entièreté. Celui-ci peut très bien se déployer sur plusieurs énoncés.

Certains actes illocutoires ne peuvent être considérés comme achevés en leur unité singulière que si plusieurs énoncés ont été articulés, chacun à la place qui lui convient. (AS 115)

Donc, en dernier ressort, l'énoncé apparaît « plus tenu, moins chargé de déterminations, moins fortement structuré, plus omniprésent » (AS 116) que le *speech act* aussi bien que les autres figures concurrentes évoquées (proposition, phrase).

En toute rigueur, par rapport au *speech act* (comme en un sens c'est aussi le cas par rapport aux autres instances), l'énoncé semble dans le rôle de *ce avec quoi on effectue un speech act* : pas de *speech act* comme tel qui ne mobilise un certain, ou certains énoncé(s). L'énoncé est ce sur quoi fait fond toute activité de parole – au sens de ce qui constitue sa matière même – et qui n'est pas la langue, le simple système de signes obtenus par abstraction, ni la phrase, en tant que simple combinaison bien formée de ces signes.

Mais alors, qu'est-ce exactement que l'énoncé ? Il ne se réduit pas à l'idéalité de la phrase, en retrait de son usage et pensée comme indépendante du dire ; mais il ne se confond pas non plus avec ce qu'il serait tentant de se représenter comme « ce qu'on fait avec la phrase (en contexte) », à savoir le *speech act*.

En fait, l'analyse de Foucault introduit une nouvelle dimension, au-delà de l'opposition du sémantique et du pragmatique, à savoir celle précisément du *discours*, en tant que lieu objectif de *formes de paroles disponibles* (donc objectivées), que l'on emprunte là où on parle de telle ou telle façon – et pour *faire* quoi que ce soit, au sens illocutoire ou non, que cela soit d'ailleurs pour y réussir ou y échouer : Foucault relève ainsi que l'existence d'« énoncés » est une pré-condition, y compris pour déterminer « si l'acte est conforme aux requisits et s'il a été bel et bien effectué » (AS 119).

C'est la raison pour laquelle des divergences assez fortes, qui superficiellement peuvent paraître incohérentes, se font jour entre le mode d'individuation desdits « énoncés » et celui des « actes de langage ». Dans un cas et

dans l'autre, on a affaire à une individualité qui, tout en ayant une matérialité d'une façon telle que cette matérialité lui soit essentielle, ne se réduit pas à l'individualité de cette matérialité (une occurrence spatio-temporelle). Cet écart est cependant à prendre, de part et d'autre, en des sens bien différents.

En un sens, on pourrait dire que les « actes de langage » sont plus fortement individués que les « énoncés ». En effet, au moins dans la lecture que fait Benveniste d'Austin, ils paraissent purement ponctuels, occurrenceiels :

L'énoncé performatif, étant un acte, a cette propriété d'être unique. Il ne peut être effectué que dans des circonstances particulières, une fois et une seule, à une date et en un lieu définis. (...) Étant acte individuel et historique, un énoncé performatif ne peut être répété. Toute reproduction est un nouvel acte qu'accomplit celui qui a qualité¹⁰.

Au contraire, d'après Foucault, l'énoncé est essentiellement réitérable :

l'énoncé lui-même ne peut être réduit à ce pur événement de l'énonciation, car, malgré sa matérialité, il peut être répété : on n'aura pas de peine à dire qu'une même phrase prononcée par deux personnes dans des circonstances pourtant un peu différentes ne constitue qu'un énoncé. (*AS* 140)

Une fois de plus, cela ne veut pas dire que l'énoncé soit une pure forme, une idéalité « indéfiniment répétable ». Il est une réalité historique. Cependant, cette réalité partage avec la phrase, dont elle peut dans une certaine mesure emprunter le format, une certaine réitérabilité – cela ne veut pas dire que cette même phrase sera toujours vecteur de l'énoncé en question, ni que tout énoncé revêtira toujours la forme d'une phrase.

Cette proximité de nouveau mise en avant entre l'énoncé et la phrase, en contraste avec les actes de langage, est du plus haut intérêt. Elle ne reverse certainement pas l'objet de l'analyse des énoncés au compte de la linguistique, au sens d'une théorie de la langue en tant que moyen de parler pour ainsi dire extérieur à la parole, mais elle confère à une certaine formalité de la parole même en tant que parole effective une objectivité comparable à celle de la langue. Les énoncés ont en effet une disponibilité d'une certaine façon comparable à celle des signes linguistiques. Ils ne sont pourtant pas un préalable à la parole ou un moyen de celle-ci, mais *de la parole réalisée*, effective – réitérable dans son historicité (et dans les limites de cette historicité), simplement.

Ce basculement de l'analyse dans le plan objectif est évidemment décisif. Ce que le raisonnement en termes d'actes de langage risquait d'occulter

10. « La philosophie analytique et le langage » (1963), in *PLG* I, 273.

au motif de la considération trop exclusive d'un « faire » (d'un « acte »), c'était précisément qu'un tel « faire » revêt lui-même un aspect objectif qui en fait quelque chose comme une ressource anonyme : on n'accomplit jamais que les actes de langage (et les performances linguistiques en général) des ressources énonciatives dont on dispose.

En un certain sens, il peut paraître étrange d'opposer cette idée à la problématisation austinienne. En effet celle-ci a fortement mis en avant le caractère *conventionnel* des actes de langage. Le locuteur n'a pas l'initiative des jeux auxquels il peut jouer, mais il ne fait, en matière de modalités illocutoires, qu'entrer dans des ordres conventionnels déjà faits, comme tels disponibles et constitutivement réitérables.

Il y a d'ailleurs, sur ce plan, contrairement à ce que suggère la lecture proposée par Benveniste, une forme d'idéalité de l'acte de langage. De façon répétée, Austin indique bien, par exemple, qu'un *statement* (acte déclaratif) est « une 'construction logique' obtenue à partir de l'effectuation de déclarations (*out of the makings of statements*) » (*HTDWW*, 2). Un même acte peut donc être effectué en diverses occurrences. Il n'est pas rivé à la ponctualité historique de sa circonstancialité.

Cependant, cette réitérabilité de l'acte ne constitue-t-elle pas précisément un signe d'idéalité qui l'oppose à « l'énoncé » foucauldien, en tant que dispositif historique dont la détermination objective est plus fondamentale que tout « acte » – c'est-à-dire par rapport à laquelle la notion d'acte, précisément, ne fonctionne pas comme principe d'identification ?

À un premier niveau, une telle opposition peut paraître injuste, car s'il y a bien une idéalité de l'acte chez Austin, cette idéalité précisément est *conventionnelle*, donc n'est rien de transcendant : elle est ancrée historiquement dans la donnée de conventions. La pointe du concept de convention est que tout ce qui est convention peut être défait autant que cela a été fait. Il y a donc une véritable historicité des actes de langage – et y compris sans doute de la possibilité de *tel ou tel acte de langage, dans sa particularité* : c'est-à-dire de telle ou telle promesse au lieu de la promesse en général, de telle ou telle affirmation, et non de l'affirmation en général – l'une et l'autre étant réitérables dans leur particularité.

Cependant, c'est sans doute justement là qu'on touche le véritable principe de divergence de l'analyse austinienne et de l'analyse foucauldienne. L'analyse austinienne, dans les débats auxquels elle a été exposée dans la tradition dont elle participe, ne connaît d'alternative que l'intention ou la convention. Au contraire, l'analyse foucauldienne, au niveau propre qui l'intéresse, n'est nullement conventionaliste – non pas au sens où le philosophe français récuserait l'existence de conventions, mais parce que ce qu'il a en

vue, dans la formation de ce qu'il appelle « énoncés », ne peut pas relever d'une telle logique. Ce qui définit un « acte de langage » dans sa particularité, c'est un certain cadre normatif, tel que tout locuteur qui le mettrait en jeu, par un moyen ou un autre – tant qu'il respecte le cadre conventionnel définitionnel de cette normativité – effectuerait un tel « acte ». De ce point de vue, l'analyse austinienne reste en un certain sens du côté de la « parole possible » – même si une telle possibilité comporte une référence constitutive à l'effectivité, et une dépendance par rapport à une telle effectivité. Au contraire l'analyse foucauldienne n'a d'autre objet qu'une effectivité : celle de *ce qui est effectivement dit* – qui, comme tel, peut être mis en série, mais dont il ne s'agit pas de tirer une norme *a priori*, fût-ce sous l'espèce de conventions.

De ce point de vue, il faut remarquer, mobilisant une référence que nous avons jusqu'ici laissée de côté (et qui réclamerait une enquête spécifique), que Foucault est en un sens un auteur beaucoup plus wittgensteinien qu'austinien, car ce qu'il a en vue, ce sont des pratiques, des pratiques réglées certes, mais dont les règles, strictement immanentes, ne s'identifient nullement à des conventions. Si, comme chez Wittgenstein, il s'agit bien, en ce sens, d'exhiber des possibilités, ces possibilités, tout comme chez lui, ne précèdent pas l'effectivité du discours mais en résultent : c'est la pratique même qui les ouvre et les construit, et non l'inverse. L'important pour un auteur comme pour l'autre, c'est *ce qu'on fait*.

Évidemment, il y aurait de ce point de vue beaucoup à dire sur l'assimilation entre « règle » et « régularité » qui semble courir tout au long de *L'Archéologie*, séparant radicalement Foucault de Wittgenstein, et posant d'énormes problèmes.

Sans pouvoir entrer plus avant ici dans cette difficulté, nous poursuivrons la confrontation entre l'analyse des énoncés et celle des *speech acts* en relevant un point qui n'est pas sans rapport avec ce problème et qui, d'une certaine façon, oppose la première tant à la seconde qu'au style d'analyse du philosophe de Cambridge – ce qui peut expliquer l'insatisfaction globale de Foucault par rapport au style philosophique de ceux qu'il ramasse globalement sous le nom de « les Anglais ».

En effet, ce que l'analyse des *speech acts* comme l'analyse wittgensteinienne des pratiques linguistiques permettent l'une et l'autre de cerner, en des sens et à des niveaux bien différents, ce sont des formes de typicité de la parole : conventionnelles dans un cas, de l'ordre de la règle dans l'autre. Il n'est pas absolument absurde, au moins dans le premier cas (c'est moins évident dans le second), de faire descendre cette typicité jusqu'au niveau de l'acte singulier (telle promesse) ; cependant on ne sort jamais d'une logique

de la typicité: c'est en vertu de sa typicité que l'acte de parole, fût-il effectué plusieurs fois, est l'acte de parole qu'il est.

Ce à quoi l'analyse foucauldienne s'intéresse plus particulièrement en revanche, c'est à la singularité de ce qui est effectivement dit en tant que *singularité réelle* – celle de l'énoncé – et non singularité idéale – fût-elle, comme c'est le cas dans la théorie des *speech acts*, arrimée à la réalité. C'est difficile à comprendre, car il s'agit d'une *singularité répétable*: il y a un sens à parler du retour, en des occasions différentes, du « même énoncé ». Cette identité n'est alors toutefois pas celle, normative, d'un type, fût-il singulier, mais celle, réelle, du retour d'un objet, ou en tout cas d'un certain type d'occurrence, d'un « donné ».

Ce qui fait encore une fois la spécificité de la position de Foucault, c'est le complet devenir-objet du discours, y compris dans ce que jusqu'ici il avait pu avoir tenu en réserve de subjectivité (d'« acte ») ou de pratique. Les pratiques elles-mêmes sont des données, c'est-à-dire des événements objectifs, et il ne reste en elles plus rien de projets – c'est-à-dire y compris sans doute pas même ce que conservait en creux l'analyse wittgensteinienne, non transcendantale mais fondamentalement conservatrice (« anthropologique » au sens de Foucault, c'est-à-dire qui fait l'objet de sa critique).

Ce sont donc des séries d'événements réglés et réitérables plus que des actes humains (ou des activités humaines) que veut avoir en vue Foucault. Les discours sont de tels champs d'événements.

Or ces événements, dans leur ordre propre, ne sont pas un pur chaos: ils témoignent de régularités, on peut en déployer les lois et ils ont une histoire en un sens qui n'a plus rien à voir avec cette Histoire qui ne s'écrit que du préalable d'un sens déjà fait. Ce qu'il s'agit de faire, c'est donc l'histoire de la production effective de ces positivités, résultats d'une effectuation et disponibles à partir de cette effectuation dans les limites et suivant les règles de leur historicité, que sont les énoncés.

Cette tournure génétique et historique, qui a vocation à *expliquer une existence*, nous transporte évidemment très loin de l'analyse austinienne ou wittgensteinienne, qui n'ont respectivement d'autre objectif, sur des modes différents, que de déchiffrer une normativité dans l'effectivité, mais jamais, strictement jamais, celui d'expliquer une existence.

Foucault entend donc ouvrir un plan proprement inouï: celui des *choses dites*, de ce qui est effectivement dit à une certaine époque et/ou dans un certain type de discours. C'est-à-dire des énoncés disponibles à réitérer à ce moment-là – la rareté fondamentale du champ énonciatif fait qu'en un temps il n'y a pas trente-six mille choses à dire, et qu'on se répète beaucoup:

beaucoup de mots sont des mots tout faits (néanmoins pas sans histoire) – mais aussi des énoncés nouveaux dont, dans leur singularité comparable à celle de ceux qui les précèdent et les entourent, la production est alors possible. De ce point de vue, il est intéressant que, dans la conclusion de *L'Archéologie*, Foucault fasse de celle-ci « le lieu d'entrecroisement entre une théorie générale de la production et une analyse générative des énoncés » (AS 282). Cela veut dire que, toute centrée sur la « performance » que soit l'analyse des énoncés, elle n'abandonne pas quelque chose du projet générativiste (évidemment sorti de ses gonds strictement linguistiques) : il s'agit bien d'une théorie de la possibilité de la *production d'énoncés par définition nouveaux* dans un état donné du discours. Une production qui, une fois surmonté le mythe de la création individuelle depuis la transcendance (au discours) d'un sujet, apparaît elle-même comme non dépourvue de lois : des lois empiriques constituant la trame d'une « formation discursive » donnée, et qu'il va falloir décrire, rendant ainsi au discours sa pleine historicité.

Ainsi, l'idée est la suivante : quoi que ce soit que l'on accomplisse de ce que l'on peut faire avec le langage (y compris des « actes linguistiques »), on ne le fait jamais qu'en empruntant des énoncés possibles, c'est-à-dire déjà réalisés et disponibles, ou en en inventant, c'est-à-dire en en effectuant des non encore réalisés, mais possibles à ce moment-là compte tenu de la configuration discursive effective dans laquelle on se trouve. Un ordre ou une prière s'effectuent aussi avec certains énoncés, ou plus précisément, en effectuant certains énoncés, ceux qui sont donnés ou ceux qu'il est possible de produire (compte tenu de ceux qui sont donnés) à ce moment-là.

Il y a là, évidemment, une analogie forte avec la créativité linguistique, entendue comme générativité. Il ne s'agit cependant pas, ici, de la production de nouvelles séquences de signes à partir de celles déjà données, mais de produire des énoncés : *ces choses que l'on dit*, et qui interviennent dans la réalité comme ce qui est dit, précisément, participant ainsi à cette réalité et s'exposant aussi à ses vicissitudes. « Ce qui est dit » en ce sens-là n'est pas non plus l'apanage d'un locuteur, mais plutôt quelque chose par rapport à quoi il est amené à se situer – à se constituer comme étant dans une position ou un autre.

Cet éclaircissement théorique de la divergence entre l'analyse foucauldienne et ce qu'il identifie lui-même comme « l'analyse anglo-saxonne » est évidemment très abstrait. Afin de le rendre plus parlant, terminons sur le seul exemple que Foucault travaille réellement, donnant une visibilité au plan du discours par opposition à celui du « langage » – tel que les « actes de langage », tout en l'ayant en un sens « réalisé », le concernent encore.

Il s'agit de la célèbre analyse de la fonction d'auteur donnée par Foucault dans sa conférence de 1969 « Qu'est-ce qu'un auteur ? » Il est remarquable ici – même si cela n'a pas été assez remarqué – que la caractérisation opérée le soit sur le fond de l'analyse philosophico-linguistique à l'anglo-saxonne, et en contraste avec elle. Assez étrangement, c'est de l'analyse des noms propres donnée par Searle dans son livre *Speech Acts*¹¹ que part alors Foucault. Celle-ci, tout en ayant ses spécificités, est relativement syncrétique ; il est probable que, pour Foucault, elle représente, plus qu'une position intéressante en elle-même, quelque chose comme un atlas du débat sur cette question dans le monde anglophone.

Foucault commence par considérer le nom d'auteur en tant que nom propre, c'est-à-dire en tant que lieu d'un acte linguistique au sens des Anglo-Saxons. N'oublions pas que, dans le contexte britannique, la dimension d'acte du langage a commencé à être interrogée par Strawson au niveau de *l'acte de référence* (« Referring¹² »), mis en évidence comme ce que peut (ou non) porter un nom.

Suivant l'analyse de Searle¹³, Foucault rappelle successivement qu'un nom propre n'est pas exempt de signification, « il est plus qu'une indication, un geste, un doigt pointé vers quelqu'un ; dans une certaine mesure, c'est l'équivalent d'une description » (*DE I* 824). Il rappelle ensuite qu'il y a néanmoins, dans le nom propre, une dimension indicative qui résiste :

Quand on découvre que Rimbaud n'a pas écrit *La Chasse spirituelle*, on ne peut pas prétendre que ce nom propre ou ce nom d'auteur ait changé de sens.

Cependant, ce passage sur le terrain où fonctionne en propre la notion d'auteur – à savoir celui de l'attribution d'« œuvre » – permet de voir que, précisément, le nom d'auteur ne fonctionne pas (seulement) comme un nom propre. Il y a quelque chose de beaucoup plus spécifique dans cette détermination, qui nous fait sortir de la considération abstraite du langage, fût-il pris, comme le fait en un sens l'analyse en termes d'« actes », dans sa réalité. En effet, il n'est pas vrai que le nom d'auteur témoigne toujours de cette rigidité référentielle imputée au nom en général :

« Si je m'aperçois, par exemple, que Pierre Dupont n'a pas les yeux bleus, ou n'est pas né à Paris, ou n'est pas médecin, etc., il n'en reste pas moins que ce nom, Pierre Dupont, continuera toujours à se référer à la même personne ; le

11. John SEARLE, *Speech Acts*, Cambridge, Cambridge University Press, 1969, section 7.2, p. 162 sq.

12. Voir Peter STRAWSON, « On Referring », *Mind*, New Series, vol. 59/235 (juillet 1950), p. 320-344.

13. La référence – non donnée – est clairement à *Speech Acts*, p. 169.

lien de désignation ne sera pas modifié pour autant. En revanche, les problèmes posés par le nom d'auteur sont beaucoup plus complexes ; si je découvre que Shakespeare n'est pas né dans la maison qu'on visite aujourd'hui, voilà une modification qui, évidemment, ne va pas altérer le fonctionnement du nom d'auteur ; mais si on démontrait que Shakespeare n'a pas écrit les *Sonnets* qui passent pour les siens, voilà un changement d'un autre type : il ne laisse pas indifférent le fonctionnement du nom d'auteur. » (DE I 825)

La valeur du nom d'un auteur peut, sous certaines conditions, varier suivant cela même qu'on lui attribue. En effet, ce type de nomination n'est pas analysable dans les termes qui seraient ceux de l'acte purement linguistique de nommer, pris en dehors de tout discours particulier, mais précisément exclusivement en termes discursifs, comme constitutive d'un certain type de coup que l'on peut jouer dans l'espace des énoncés. La fonction discursive – c'est-à-dire d'organisation du champ des énoncés – du nom d'auteur est mise en lumière fort clairement par Foucault :

Un nom d'auteur n'est pas simplement un élément dans un discours ; il exerce par rapport aux discours un certain rôle : il assure une fonction classificatoire ; un tel nom permet de regrouper un certain nombre de textes, de les délimiter, d'en exclure quelques-uns, de les opposer à d'autres.

Enfin, le nom d'auteur fonctionne pour caractériser un certain mode d'être du discours : le fait, pour un discours, d'avoir un nom d'auteur, le fait que l'on puisse dire « ceci a été écrit par un tel », ou « un tel en est l'auteur », indique que ce discours n'est pas une parole quotidienne, indifférente, une parole qui s'en va, qui flotte et passe, une parole immédiatement consommable, mais qu'il s'agit d'une parole qui doit être reçue sur un certain mode et qui doit, dans une culture donnée, recevoir un certain statut.

(...) La fonction auteur est donc caractéristique du mode d'existence, de circulation et de fonctionnement de certains discours à l'intérieur d'une société. (DE I 826)

Le fait que l'auteur soit une fonction proprement discursive s'atteste dans le fait qu'il s'agit bien d'une caractérisation du mode de disponibilité et d'existence de certains énoncés, distingués des autres. À ce niveau le nom n'est plus le vecteur d'un certain « acte » linguistique effectué par un locuteur, mais bien plutôt un principe de classement, de maîtrise, de réception, de production et de circulation de certaines objectivités : un domaine d'« énoncés ».

* *
*

À la lumière de cette étude de cas, nous pouvons maintenant revenir sur la remarque dont nous étions partis, tirée de la lettre de mai 1967. « Les analystes anglais » permettent de « traiter des énoncés dans leur fonctionnement. Mais ce en quoi et ce par rapport à quoi ça fonctionne, jamais ils ne le font apparaître. Il faudra peut-être avancer de ce côté-là. » (DE I 40)

Telle quelle, il était tentant d'entendre cette observation dans le sens d'une éventuelle sortie du plan des « énoncés ». Comme si leur « fonctionnement » ne suffisait pas et qu'il était nécessaire de faire apparaître son « principe » transcendant. Ce qui constituerait alors la limite de l'analyse en termes de *speech acts*, c'est qu'elle resterait trop superficielle, rivée au seul plan de l'énoncé, alors qu'il faudrait plutôt chercher la vérité du fonctionnement de l'énoncé *au-delà* de l'énoncé.

Le parcours effectué nous permet cependant de comprendre maintenant que tel n'est pas le cas. S'il est vrai qu'en un sens, l'analyse en termes de *speech acts* reste à la surface, c'est tout simplement qu'elle n'envisage pas la multidimensionalité – et la dimensionnalité réelle, donc ayant une épaisseur historique – du plan des énoncés. Il n'est pas question de sortir de ce plan, mais de l'aborder dans la complexité de ses déterminations – c'est-à-dire aussi bien avec un grain plus fin – qui permettent d'envisager aussi les conditions réelles et la portée variable et à chaque fois bien déterminée desdits « actes », tels qu'ils s'effectuent précisément en mobilisant et produisant des « énoncés ».

Ainsi, par exemple, sous certaines conditions, un nom d'auteur fonctionne effectivement comme un nom propre. Mais, comme le dirait Foucault, « pas non plus comme n'importe quel nom propre ». L'analyser en termes de nom propre est tout à fait insuffisant et ne permet en rien de cerner son fonctionnement réel, qui suppose une prise en compte précisément de cet espace réel, de pratiques et d'interactions complexes avec le réel ambiant – social, historique – qu'on appelle le *discours*. Lorsque Foucault évoque « ce en quoi et ce par rapport à quoi ça fonctionne » (le « en » est ici important), il ne s'agit pas en effet de la simple extériorité du « contexte » réel, extérieur au discours, mais de *cette extériorité même, qui est immanence, du discours comme tel*. Parler, c'est toujours parler dans l'espace des discours et, par là-même tout autant contribuer à le produire, par la reprise d'énoncés comme par la production de nouveaux énoncés. L'erreur philosophique fondamentale de ce qui s'est appelé « philosophie du langage », dans sa clôture supposée, est d'avoir ignoré cet espace, ignoré que parler ne se fait pas dans un plan neutre (celui d'une espèce de confrontation abstraite de l'homme avec le monde, dans la diversité même des attitudes qu'il peut adopter par rapport à celui-ci), mais selon des guises extrêmement déterminées, qui supposent toujours un formatage très étroit (très « rare ») du plan du dicible.

En ce sens-là, ce n'est pas seulement que « le nom d'auteur n'est donc pas exactement un nom propre comme les autres » (*DE I* 825). L'erreur serait en effet de croire que le niveau des actes de langage (« nommer »), et/ou des grandes catégories « linguistiques », précède celui des énoncés et des discours.

C'est plutôt qu'un nom, d'entrée de jeu, n'est jamais un nom comme les autres. Nommer, en réalité, c'est toujours faire quelque chose de bien particulier, qui renvoie à un coup tout à fait précis dans ce qui est, à ce moment-là, l'espace du discours. Le « nom » de la linguistique, de la logique, ou même de la théorie qui raisonne en termes d'« actes » (de la parole) est une abstraction : quelque chose qui est construit *en un second temps* sur le fond des formes concrètes et effectives du dire, dans leur variété. On nomme un auteur ou un enfant, avant de « nommer » tout court. Ce faisant, on s'inscrit dans un *discours* disponible, et on réitère ou produit, suivant sa trame seulement (où ailleurs pourrait-on le faire?), un *énoncé*.

En premier lieu, donc – et c'est la réalité qui n'a pas été vue par la philosophie analytique du langage qui, pourtant, en un sens en est passée très près en essayant de rendre, à un certain stade de son développement, au langage son effectivité – il y a les *discours*. Selon la représentation à laquelle nous a habitués une certaine philosophie, on pourrait penser que pour tenir un discours, *d'abord*, il faut faire des actes de langage. C'est *l'inverse* qui est vrai : de tels « actes », comme tout fait de langage, ne sont possibles – parce qu'effectifs – qu'au sein de *discours*.

Résumé : *L'article essaie de comprendre la notion d'« énoncé » telle que Foucault l'emploie dans L'Archéologie du Savoir. Il situe la perspective de Foucault dans le contexte du débat philosophique et linguistique sur le langage après la seconde guerre mondiale. Il la compare avec la philosophie du langage ordinaire, en se concentrant sur la notion d'acte de langage. Dans les deux genres d'analyse on trouve un intérêt similaire pour les performances linguistiques effectives. Cependant, la notion d'acte de langage, en elle-même, demeure trop abstraite à l'aune de l'analyse foucauldienne, et le philosophe français s'intéresse plus à ce qu'on pourrait appeler les matériaux disponibles pour la performance en un temps donné qu'à la performance prise isolément. L'article essaie de mieux comprendre les ressorts de la ré-historicisation du langage à l'œuvre dans l'analyse de Foucault.*

Mots-clés : *Foucault. Austin. Langage. Acte de langage. Énoncé. Discours.*

Abstract: *The paper tries to make sense of the notion of a 'statement' such as Foucault uses it in his Archeology of Knowledge. It situates Foucault's perspective within the context of the philosophical and linguistic debate on language after the Second World War. It draws a comparison with ordinary language philosophy, by focusing on the notion of speech act. In both kinds of analysis one finds a similar interest in the actual linguistic performances. However, the notion of a speech act remains as such too abstract by the standard of Foucault's analysis and, on the other hand, the French philosopher is more interested in what could be called the materials available for a performance at a given time than in the performance taken in isolation. The paper tries to better understand the principles of the re-historicization of language in Foucault's analysis.*

Keywords: *Foucault. Austin. Language. Speech Act. Statement. Discourse.*